

La Commission défend une Europe plus sociale

Bruxelles présente un très attendu « socle des droits sociaux ». Une série de principes, mais non contraignants

BRUXELLES - bureau européen

Ces dernières années, le mot « social » avait quasiment disparu du vocabulaire européen. Depuis la claque du vote en faveur du Brexit et la montée des partis europhobes se nourrissant du sentiment de déclassement des classes populaires, la Commission de Bruxelles a pris conscience qu'elle ne pouvait plus rester aphone sur le sujet.

Mercredi 26 avril, elle devait présenter un très attendu « socle des droits sociaux », censé aiguillonner les Etats membres et pousser les plus à la traîne à renforcer les droits et les protections de leurs citoyens. Le « timing » n'a rien d'innocent.

La Commission, dont le président Jean-Claude Juncker a jugé utile de féliciter dimanche 23 avril Emmanuel Macron pour sa sélection au second tour de l'élection présidentielle, entend prouver aux Français tentés par le vote Le Pen que l'Europe se préoccupe des « oubliés de la mondialisation ». Le « socle social » énonce une vingtaine de grands principes, organisés autour de trois thèmes : mêmes opportunités d'accès pour tous au marché du travail, des conditions de travail équitables, et une protection sociale plus « inclusive ».

Pour un salaire minimum

La Commission se prononce par exemple – c'est nouveau – pour un salaire minimum dans chaque Etat membre, qui devrait tenir compte des évolutions du niveau de vie et des besoins élémentaires des travailleurs. Et elle invite à combattre le phénomène des travailleurs pauvres.

La commissaire belge aux affaires sociales Marianne Thyssen devait aussi annoncer une proposition de directive traitant de « l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ». Le texte fixe un congé paternité d'au moins dix jours partout dans l'Union, un congé parental d'au moins quatre mois (que chacun des deux parents pourrait prendre avant les 12 ans de son enfant). Et au moins

cinq jours de disponibilité par an et par individu pour s'occuper d'un proche (un parent malade).

M^{me} Thyssen veut par ailleurs faire adopter une réécriture de la directive sur le temps de travail, dont la dernière mouture date de 2003 mais qui a fait l'objet de tant de tractations et d'exceptions à la règle d'une durée maximale hebdomadaire du travail de 48 heures en Europe, qu'elle est devenue inopérante. « Plus personne ne sait quelles sont les obligations

réelles des employeurs », relève la commissaire.

Enfin, la Commission a annoncé le lancement de consultations avec les partenaires sociaux européens, en vue d'une révision de la directive sur les contrats de travail datant d'il y a vingt-cinq ans, à une époque où les plateformes du type Uber n'existaient pas. « Pas question d'introduire trop de normes, qui décourageraient la création de ces nouveaux emplois », précise néanmoins M^{me} Thyssen, ancienne patronne des démocrates-chrétiens flamands, affiliés à la grande famille des conservateurs européens.

« Pendant la crise financière, l'Europe s'est focalisée sur le sauvetage des banques, les gens nous l'ont reproché. Mais si elles s'étaient effondrées, la crise aurait été encore plus grave. L'économie va mieux, alors nous essayons progressivement de réorienter l'Union », explique la commissaire, citant le plan d'investissement Juncker lancé

« L'économie va mieux. Alors nous essayons progressivement de réorienter l'Union »

MARIANNE THYSSEN
commissaire européenne
aux affaires sociales

en 2015, l'application plus conciliante du pacte de stabilité et de croissance (avec sa fameuse règle d'un plafond maximum de 3 % de déficit public) et ces nouvelles mesures sociales.

La prise de conscience « sociale » de Bruxelles serait plus profonde. « Depuis les années 1990, les institutions européennes semblent avoir placé leur totale confiance dans la fable des marchés autorégulateurs censés procéder par eux-mêmes à l'allocation optimale des ressources », estime Christophe Degryse, membre de l'Institut syndical européen, un centre de recherche bruxellois. « Ce fut la principale erreur de conception de l'union économique et monétaire dont, avec la crise, certains responsables politiques semblent revenir aujourd'hui », estime encore le chercheur. Les chiffres sont parlants : au lieu de converger, les économies de l'Union n'ont cessé de diverger et les écarts de salaire médian sont désormais de 1 à 10 entre la Bulgarie et le Luxembourg.

Bruxelles ira-t-elle pour autant au-delà d'une opération de communication rondement menée ? Les citoyens de l'Union ont-ils une chance de voir un jour ces propositions se concrétiser ? La question se pose : la Commission n'a jamais disposé de pouvoirs très étendus en matière sociale, les Etats membres ayant jusqu'à présent refusé de lui céder leurs prérogatives.

L'institution n'a pas autorité pour imposer un revenu minimum dans un Etat membre ou une assurance-chômage européenne. Son « socle social » n'a rien de contraignant, même si elle espère un engagement politique du Conseil (la réunion des pays membres) à s'y conformer dans les semaines qui viennent.

Blocage des Etats

Jusqu'à présent, les Etats ont bloqué toute tentative d'harmonisation. Les Britanniques se sont opposés avec constance à une réécriture de la directive sur le temps de travail. Les pays du Nord (Danemark, Suède) n'ont cessé de freiner les velléités bruxelloises, redoutant un nivellement par le bas et des atteintes à leur modèle social très protecteur. Et les pays de l'Est rejettent toutes les mesures susceptibles de remettre en cause leur modèle économique, basé

sur leurs bas coûts salariaux.

Symptomatique des attermoissements européens : le fiasco de la directive sur le congé de maternité. En 2008, la Commission propose de l'allonger à dix-huit semaines. Les gouvernements trouvent la mesure trop coûteuse. En 2015, faute d'avancées, le projet est abandonné.

La nouvelle directive sur l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle aura-t-elle plus de chances d'être adoptée ? La française Anne Sander, députée européenne LR, membre de la commission emploi et affaires sociales du Parlement européen, reste confiante. « Les sociétés ont bougé, les esprits sont peut-être plus ouverts. Mais il faut éviter les propositions trop ambitieuses. C'est ce qui avait tué la directive sur le congé maternité. Je préfère des mesures réalistes, pour se donner une chance qu'un jour elles soient adoptées par les Etats. »

Preuve que les lignes bougent : « Il n'est pas question de laisser aux sociaux-démocrates le monopole de la parole sur les droits sociaux ! Nous devons aussi prouver aux Européens que Bruxelles peut leur servir à quelque chose », glisse une source chez les conservateurs du Parti populaire européen, majoritaire dans l'hémicycle strasbourgeois. D'autres estiment que le départ des Britanniques pourrait débloquent certains sujets sociaux.

L'Union aura cependant du mal à convaincre (du moins les citoyens ouest-européens) qu'elle a acquis la fibre sociale, tant qu'elle n'aura pas révisé la directive sur le travail détaché de 1996. Voilà plus d'un an que la Commission a proposé un texte sanctuarisant le principe d'un même revenu sur un même chantier pour les travailleurs européens quelle que soit leur nationalité. Le but ? Limiter la fraude et le dumping social. Mais les négociations avec la dizaine de pays de l'est opposés à cette révision, avancent à tout petit pas. « Les positions commencent à converger », assure M^{me} Thyssen. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX

Deux dispositifs déjà en place

A ce jour, les dispositifs les plus significatifs de l'Union européenne en matière sociale se résument d'abord au Fonds social européen (FSE). Créée dès 1957, cette enveloppe vient en soutien à tous les plans nationaux d'aide au retour à l'emploi, de lutte contre le chômage des jeunes, de formation tout au long de

la vie. Mais les montants alloués restent faibles au regard du produit intérieur brut européen (74 milliards d'euros sur la période 2014-2020). La « garantie pour la jeunesse » est l'autre grande mesure adoptée à Bruxelles en 2013, visant à proposer à tous les jeunes de moins de 25 ans une offre d'emploi ou de formation. Dotée de 6,4 milliards d'euros à son lancement, elle devrait disposer de 2 milliards de plus d'ici à 2020.

Chômage des jeunes, le fléau du Vieux Continent

C'EST L'UNE DES SÉQUELLES laissées par la crise, et l'un des fléaux contre lesquels le Vieux Continent a le plus de mal à lutter. Selon Eurostat, le taux de chômage des actifs de moins de 25 ans (hors étudiants, donc) s'élevait à 19,4 % en février dans la zone euro et à 17,3 % dans l'ensemble de l'Union européenne. Un an plus tôt, ces taux s'élevaient respectivement à 21,6 % et 19,3 %. Mais ils restent bien supérieurs au taux de chômage de l'ensemble de la population active (9,5 % en zone euro) ou des plus de 25 ans (8,6 %).

Surtout, ces moyennes cachent des situations très disparates selon les pays. Sans surprise, ceux du sud de la zone euro, où la récession et les politiques d'austérité qui ont suivi furent les plus dures, sont bien plus affectés. En Grèce, 45,2 % des actifs de moins de 25 ans sont sans emploi, 41,5 % en Espagne, 35,2 % en Italie, 30,4 % à Chypre ou encore 25,4 % au Portugal. Une situation qui aurait été pire sans l'émigration. Pendant la crise, nombre de jeunes Portugais sont partis pour les anciennes colonies du pays (Brésil, Angola), tandis que beaucoup de Grecs,

Chypriotes et Espagnols ont fait leurs valises pour Londres, Berlin ou New York.

Avec 23,6 % de jeunes actifs au chômage, la France est au-dessus de la moyenne européenne, et loin des niveaux affichés en Allemagne (6,6 %), aux Pays-Bas (9,7 %) ou au Danemark (12,8 %). Cet écart ne tient pas seulement aux effets de la crise. Le système éducatif est également responsable : trop généralistes, pas assez professionnalisantes, les universités portugaises, italiennes et, dans une moindre mesure, françaises offrent un taux d'insertion dans l'emploi moins bon que celles du nord de l'Europe.

« Lutte contre le décrochage scolaire »

Les non-diplômés sont plus mal lotis encore. Selon Eurostat, 27,3 % des jeunes de la zone euro qui ne sont pas allés jusqu'au bac étaient sans emploi en 2016. Ce pourcentage tombait à 18,3 % pour ceux détenant le bac ou équivalent. Et à 17,1 % pour les diplômés de l'enseignement supérieur... Là encore, les pays du Sud sont en difficulté : 53,8 % des jeunes espagnols sans le bac n'ont pas de travail, et 47 % des

Grecs. Comment y remédier ? D'abord, en déployant des solutions adaptées à chaque pays. « En France, la lutte contre le décrochage scolaire permettrait de traiter le problème à la source », estime Eric Heyer, spécialiste de l'emploi à l'Office français des conjonctures économiques (OFCE). Autre piste : les écoles de la deuxième chance, qui offrent des formations longues et qualifiantes à ceux qui sont sortis du système scolaire sans le bac.

Mais l'Union européenne a aussi un rôle à jouer, soulignent nombre d'économistes. Par exemple, en renforçant la mobilité des étudiants et apprentis entre pays et les passerelles entre les différents cursus. Ou en donnant plus de moyens aux mesures telles que « l'initiative pour l'emploi des jeunes ». Lancée en 2013 par la Commission européenne, celle-ci aide les Etats à financer des stages et formations qualifiantes pour les non ou peu diplômés. Mais le budget, de 8,4 milliards d'euros pour la période 2014-2020, reste peu élevé au regard des enjeux. ■

MARIE CHARREL